

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence et transmis en direct sur le site youtube de la Communauté de communes de Moret Seine et Loing, sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 20h32.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 38

Votants : 46

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme SCHNEIDER, M. KERIGER - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAIE :** Mme PERINI **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET **MORET- LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. ATLAN, Mme DUMAS PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, Mme EYRIGNOUX, M. FONTUGNE, Mme GAUDIN, Mme GRAU, M. JOCHMANS, M. LIMOGES, M. POUILLIER, M. SEPTIERS, Mme SOUCHARD **PALEY :** M. COCHIN **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE **SAINT MAMMES :** M. SURIER, M. PERRIN, Mme PIAT **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET **VILLECERF :** M. DEYSSON **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS représentée par M. MICHEL, Mme ROUZAUD représentée par M. GONORD **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. BODIER représenté par Mme EYRIGNOUX, Mme SAVAL-BONET représentée par M. ZAKEOSSIAN **SAINT MAMMES :** M. BRUMENT représenté par M. DUCHATEAU **THOMERY :** Mme PATTYN représentée par M. TROUBAT, Mme VANNEAU représentée par M. TROUBAT **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** Mme DARGNAT représentée par M. MOMON

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme THALAMY **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD **NONVILLE :** M. BALLAND

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

- Suite à la crise sanitaire, cette assemblée se déroule en visioconférence : Délibération n°2021.163 portant modalités particulières pour la tenue du Conseil communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- D'identifier, par le Président en début de séance, les participants par leurs voix et établir le quorum,
 - D'enregistrer les débats et de les conserver jusqu'à l'adoption du procès-verbal de la séance,
 - D'exprimer le scrutin verbalement lors de la mise au vote et de l'enregistrer.
- Compte-rendu de la séance du 13 avril 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 13 avril 2021.

Liste des décisions dans le cadre de la délégation du Conseil communautaire au Président

2021.84 du 6 avril 2021

Signature d'une convention avec la Préfecture de Seine-et-Marne ayant pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2), pour l'année 2021. Le montant provisionnel de cette aide versée par l'Etat à Moret Seine et Loing s'élève à la somme de 12 828,23 €.

2021.85 du 13 avril 2021

Signature avec la commune de Moret-Loing-et-Orvanne d'une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain situé route de Saint Mammès à Moret-Loing-et-Orvanne pour permettre la réalisation des travaux du centre aquatique du Grand Jardin

2021.86 du 16 avril 2021

Signature avec la SEM MSL et la société GEN-HY d'une convention ayant pour objet l'implantation de l'activité de la société GEN-HY au Pôle Economique des Renardières pour une durée de dix ans.

2021.115 du 21 avril 2021

Signature du marché n° 2021/4 relatif à la fourniture de matériels pour le centre aquatique du Grand Jardin avec La Maison de la Piscine pour un montant de 52 104,78 € HT.

Les prestations seront exécutées dans le délai de 3 mois à compter de l'émission du bon de commande.

2021.116 du 23 avril 2021

Signature du marché n° 2021/3 relatif à des travaux d'impression pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec les titulaires suivants :

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires
1	Magazine, guide et rapport d'activité	Imprimerie Vincent SAS 32 avenue Thérèse Voisin CS 64229 37042 TOURS Cedex 1
2	Impression de supports de communication	Helio Service 86 rue de la Houzelle Veneux les Sablons 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
4	Impression de papeterie	Helio Service 86 rue de la Houzelle Veneux les Sablons 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Le lot 3 « autres impressions sur supports particuliers » est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Les prestations seront rémunérées en application des prix proposés dans le bordereau des prix unitaires.

La durée initiale de l'accord-cadre à bons de commande est de 1 an à compter du 1^{er} mai 2021. Il pourra être reconduit 2 fois. Toutes les périodes de reconduction auront la même durée que celle de la période initiale.

2021.117 du 27 avril 2021

Signature du marché n° 2021/5 relatif à la location, installation et maintenance d'un parc de photocopieurs pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec les titulaires suivants :

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires
1	Location et maintenance du parc copieur de la CCMSL	Ricoh France SAS Parc Icade Paris Orly Rungis 7/9 Avenue Robert Schuman 94510 RUNGIS

Le lot 2 « Location et maintenance d'un traceur » est déclaré sans suite pour des motifs d'ordre technique.

Les prestations seront rémunérées par application de prix forfaitaires et unitaires tels que fixés dans le bordereau des prix.

La durée du marché est de 3 ans à compter de la notification du marché. Le marché ne fera pas l'objet de reconduction

2021.118 du 28 avril 2021

Signature d'une convention avec l'organisme de formation CitéAquadémie ayant pour objet la mise en place d'une action de formation intitulée « Révision du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur » qui se déroulera sur 2,5 jours, soit une durée de 18 h, pour un agent de la collectivité.

Le coût pédagogique de cette formation est fixé à 215 €.

2021.119 du 28 avril 2021

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités du partenariat et déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à Moret Seine et Loing pour le fonctionnement de l'Ecole Multisports (EMS).

Le Département s'engage à verser une subvention annuelle de 6 210 €.

En contrepartie, Moret Seine et Loing s'engage à :

- respecter les règles générales de fonctionnement (public, activités, période de fonctionnement, encadrement, charte départementale),
- participer à la Fête Départementale et à la rencontre annuelle des EMS,
- maintenir l'EMS durant l'année scolaire 2020/2021,
- fournir un compte-rendu financier et des activités,
- mentionner la participation financière du Département dans tous les documents de présentation de l'EMS.

Cette convention prend effet à sa date de signature par les parties et prendra fin après à l'exécution des obligations de Moret Seine et Loing.

2021.120 du 29 avril 2021

Signature d'une convention avec l'entreprise GOIMBAULT SARL ayant pour objet de définir les contributions respectives des parties dans le cadre d'une relation de partenariat relatif à l'organisation de la randonnée « La Printanière ».

L'entreprise GOIMBAULT SARL souhaite apporter son soutien sous forme d'une contribution financière à l'organisateur à hauteur de 500 €. En contrepartie, Moret Seine et Loing s'engage à proposer à l'entreprise GOIMBAULT SARL une offre de visibilité.

La convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties jusqu'à la fin de la manifestation soit au plus tard le dimanche 6 juin 2021 à 15 h 00.

2021.121 du 4 mai 2021

Signature d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations ayant pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien sous forme de subvention versé par la Caisse des Dépôts à Moret Seine et Loing dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services.

Le montant forfaitaire de la subvention versée par la Caisse des Dépôts et Consignations à Moret Seine et Loing est de 50 000 € maximum.

La convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties et est conclue pour une durée déterminée, qui s'achèvera au plus tard le 24 mai 2023, sous réserve des stipulations des articles 5, 6 et 8, qui s'appliquent pour la durée des droits et obligations en cause, quelle que soit la cause de terminaison de la convention.

2021.122 du 5 mai 2021

Signature d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation des installations du centre aquatique du Grand Jardin et de sa mise à disposition, à titre gracieux, en faveur des centres d'incendie et de secours de Moret sur Loing et de Champagne sur Seine.

La convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter de la date de signature des parties. Elle est renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an sans pouvoir excéder trois (3) ans.

2021.123 du 5 mai 2021

Signature des conditions générales Apidae Tourisme avec la Scic Sa Apidae Tourisme ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières de fourniture des services souscrits par Moret Seine et Loing.

La durée de l'abonnement correspond à la durée de l'offre commerciale choisie. L'abonnement est renouvelable tacitement pour une durée identique à la durée initiale.

2021.124 du 10 mai 2021

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités de partenariat pour l'organisation du Festival du Patrimoine « Emmenez-moi... » durant le week-end du 9 au 11 juillet pour accueillir les animations sur les sites identifiés suivants :

- Commune de Flagy,
- Commune de Moret-Loing-et-Orvanne,
- Commune de Thomery,
- Le château Rosa Bonheur à Thomery.

Le montant de la participation du Département est fixé à 25 000 € et celui de Moret Seine et Loing à 20 000 €.

La convention prend effet à compter de la date de sa signature par les parties pour expirer à l'issue de l'accomplissement de l'ensemble des engagements contractuels des parties.

2021.125 du 10 mai 2021

Signature d'une convention avec l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) ayant pour objet la mise en place d'une action de formation intitulée « Premiers Secours en Santé mentale » (PSSM Standard) qui se déroulera sur 2 jours pour un agent de la collectivité.

Le coût de la formation est de 3 000 €.

2021.126 du 17 mai 2021

Signature d'un bail commercial dérogatoire avec l'entreprise Aircraft Completion Engineering, nom commercial « ACE AERO » (SIRET 842 743 0800017)) pour le module n° 2, d'une surface de 143 m² au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 936,41 € hors taxes (indice ILC du 4^{er} trimestre 2020) et 174 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles pour une durée d'une année à compter du 9 juin 2021.

2021.127 du 17 mai 2021

Signature avec la Région Ile de France de l'avenant n° 1 à la convention ayant pour objet de prolonger l'autorisation donnée aux collectivités à participer au fonds Résilience et de modifier la date de fin de la convention au 30 juin 2021. L'avenant prend effet à compter de sa date de signature.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par l'avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2021.128 du 17 mai 2021

Signature de l'avenant n° 2 à la convention de dotation du Fonds de Résilience avec InitiActive Ile de France ayant pour objet de modifier certains articles de la convention initiale au regard de la prolongation du Fonds Résilience.

Le montant de la contribution supplémentaire de Moret Seine et Loing s'élève à la somme de 5 580 €.

L'avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature de ce dernier par les deux parties.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par l'avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2021.129 du 17 mai 2021

Signature d'une convention avec les structures du consortium du dispositif Combo77 représentées par Initiatives 77 ayant pour objet de décrire les conditions et les modalités du partenariat dans le cadre du dispositif « Combo77 ».

La convention a pour date de fin le 30 juin 2023.

2021.130 du 17 mai 2021

Signature d'une convention avec la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Mission Aquatique (FDAAPPMA) et l'Association Agréée de Pêche et de de Protection du Milieu Aquatique « La Truite de Moret sur Loing » (AAPPMA) ayant pour objet d'autoriser Moret Seine et Loing à utiliser le site cartedepeche.fr au moyen d'un compte dédié pour la délivrance de cartes de pêche et de définir les engagements et les modalités financières des parties.

La convention prend effet à la date de signature pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction deux fois pour une période identique d'un an sans pouvoir excéder trois ans.

2021.131 du 25 mai 2021

Signature avec l'association MDB Voie Douce Milly d'une convention de prêt, à titre gracieux, des vélos et de leur support suivant dans le cadre de la manifestation « Osez le Vélo » organisée le samedi 29 mai 2021 à Milly-la-Forêt :

- Le Grand-bi noir,
- Le véloci-pède Fischer,
- La Draisienne,
- Le vélo de course « Peugeot 1936 ».

Cette convention est conclue à compter du vendredi 28 mai jusqu'au lundi 31 mai 2021.

2021.132 du 28 mai 2021

Signature avec la commune de Champagne sur Seine et l'Etat représenté par le Préfet du Département de Seine et Marne d'une convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » ayant pour objet de :

- De préciser les engagement réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;

- D'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de Projet et des moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette convention est conclue pour une durée de dix-huit (18) mois maximum à compter de la date de signature par les parties jusqu'en octobre 2022.

2021.133 du 28 mai 2021

Signature avec l'association Virges Armes d'une convention de prêt, à titre gracieux, d'un vélo « Grand-bi » dans le cadre du Carnaval à Vélo organisé le samedi 5 juin 2021 à Moret-Loing-et-Orvanne.

Cette convention est conclue pour le samedi 5 juin 2021 de 14 h à 18 h.

2021.134 du 28 mai 2021

Signature d'une convention d'objectifs avec les écoles associatives de musique du territoire.

Chacune des écoles associatives de musique du territoire, dont le détail est ci-dessous, une convention d'objectifs dont l'objet est la mise en œuvre de l'enseignement musical conformément aux préconisations ministérielles.

Nom de l'école de Musique	Montant de la subvention 2021
Musique en seine	30310 €
Association Accords	49 046 €
Seine Harmonie	21 142 €

2021.135 du 3 juin 2021

Signature d'un bail commercial dérogatoire avec la société TREPTE pour le module n° 14, d'une surface de 49 m² au sein de l'Hôtel d'Entreprise situé 1, rue Montchavant à Ecuelles - 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 320,81 € hors taxe (indice ILAT du 4^{ème} trimestre 2021) et 56 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles pour une durée d'une année à compter du 9 juin 2021.

2021.136 du 3 juin 2021

Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France en vue d'aider au financement de l'acquisition de deux tables pliables de Teqball dans l'objectif d'initier les jeunes et moins jeunes du territoire de Moret Seine et Loing à la pratique de sports innovants et inclusifs.

La demande de subvention porte sur un montant de 1 794 € sur un projet s'élevant à 5 980 € HT, soit 30 % de la dépense HT du projet.

2021.137 du 3 juin 2021

Signature avec l'entreprise GOIMBAULT de l'avenant n° 1 à la convention ayant pour objet de modifier la date de la manifestation.

L'avenant prend effet à compter de sa date de signature.

2021.138 du 4 juin 2021

Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles Ile de France (DRAC IDF) en vue d'aider au financement du projet présenté dans le cadre de l'été culturel.

La demande de subvention porte sur un montant de 10 000 € sur un projet s'élèvent 17 600 € HT, soit 56.8% de la dépense HT du projet, les crédits et les recettes sont inscrits au budget.

2021.139 du 7 juin 2021

Signature d'une convention avec l'association OPA Montigny sur Loing ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de soutien de Moret Seine et Loing à l'association sous forme d'une contribution financière de 200 € et en mettant à disposition un éducateur sportif lors du sprint d'orientation organisé le samedi 19 juin 2021 de 14 h à 16 h 30 dans la commune de Saint-Mammès. En contrepartie, l'association s'engage à proposer une offre de visibilité à Moret Seine et Loing.

2021.140 du 7 juin 2021

Signature avec l'association AIRC de l'avenant n° 1 à la convention ayant pour objet de modifier les modalités d'utilisation du local mis à disposition au Centre Social de Moret Seine et Loing.

L'avenant prend effet à compter de sa date de signature.

2021.141 du 7 juin 2021

Signature d'une convention avec un bénévole ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'intervention du collaborateur bénévole au sein du service Centre Social de Moret Seine et Loing pour effectuer l'activité liées au repaire café.

La convention est conclue pour un an à compter de sa date de signature.

2021.142 du 7 juin 2021

Signature d'une convention avec un bénévole ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'intervention du collaborateur bénévole au sein du service Centre Social de Moret Seine et Loing pour effectuer les activités liées au Petits Pas Grands Pas et Main Tenant Pour Demain (LAEP) et Ecrivain Public.

La convention est conclue pour un an à compter de sa date de signature.

2021.143 du 8 juin 2021

Signature d'une convention avec l'organisme de formation CitéAquadémie ayant pour objet la mise en place d'une action de formation intitulée « Révision du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur » qui se déroulera sur 2,5 jours, soit une durée de 18 h, pour un agent de la collectivité.

Le coût pédagogique de cette formation est fixé à 215 €.

DONT ACTE.

DELIBERATIONS

- **Délibération n°2021.164 : Marché de transport – lot 1 : dessert du centre aquatique pour les établissements scolaires du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- D'autoriser la signature du lot 1 du marché de transport avec l'entreprise Cars Moreau,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2021.

- **Délibération n°2021.165 : Marché de prestation de balayage mécanisé des caniveaux des communes membres de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- D'autoriser l'engagement de la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre prestations de balayage mécanisé des caniveaux des communes membres de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing. Le marché prendra effet au 1^{er} septembre 2021 pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois. Le coût prévisionnel annuel est estimé à 400 000 € H.T.
- D'autoriser la signature de toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché et tous les actes s'y référant.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2021.

- **Délibération n°2021.166 : Nouveaux tarifs de Batucada**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'approuver les nouveaux tarifs de l'activité cours de batucada pour la saison 2021/2022 comme suit :

	TRANCHE 1 (-30%)	TRANCHE 2 (prix de réf)	TRANCHE 3 (+30%)
-18 ans	10.50 €	15.00 €	19.50 €
+18 ans	21.00 €	30.00 €	39.00 €

- **Délibération n°2021.167 : Allée Gustave Prugnat – Création d'une servitude**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'autoriser la création, sur la parcelle 316AK238, des servitudes de vue, d'accès et de réseaux, au profit du lot n°2 issu de la division de la parcelle 316AK215, conformément au plan joint à la présente.

- **Délibération n°2021.168 : Acquisition d'un terrain auprès de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne – 18 B route de Saint-Mammès**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- L'acquisition auprès de la commune de Moret Loing Orvanne des parcelles cadastrées AK 289, AK 286, AK 291, situées 18 B, route de Saint-Mammès à Moret Loing Orvanne, d'une superficie de l'ordre de 887 m², au prix de 130 000€ HT (cent trente mille euros hors taxes),
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document afférent à cette acquisition,
- D'inscrire les crédits au budget communautaire.

- **Délibération n°2021.169 : Indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés – personnels de l'office de tourisme et des piscines**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- D'instaurer l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés pour les fonctionnaires et stagiaires et les agents contractuels de droit public pour tous les personnels de l'office du tourisme et des piscines à compter du 1er juillet 2021,
- L'indemnité horaire est de 0.74 euros,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire.

- **Délibération n°2021.170 : Règlement intérieur de fonctionnement service sports et évènementiel - piscines**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur de fonctionnement du service sports et évènementiel pour les piscines joint en annexe.

- **Délibération n°2021.171 : Règlement intérieur de fonctionnement service sports et évènementiel - sports**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur de fonctionnement du service sports et évènementiel pour les sports joint en annexe.

- **Délibération n°2021.172 : Engagement Zéro Phyt'eau**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- D'autoriser la signature du règlement du trophée « ZÉRO PHYT'eau »,
- De maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, que ce soit en régie ou en prestation selon les critères du Règlement du Trophée « ZÉRO PHYT'Eau »,
- De fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien au Département.

- **Délibération n°2021.173 : Modification de la taxe de séjour**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer les tarifs pour la taxe de séjour comme suit :

Catégories d'hébergement	Montant de la taxe de séjour par nuit et par personne Taxe additionnelle Départementale (10 %) et Régionale (15 %) incluses
Palaces	3,75 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidence de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidence de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1,88 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidence de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1,25 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidence de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidence de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacement dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,69 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,25 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	3,75 % du montant HT de la nuitée par personne

- **Délibération n°2021.174 : Vente de nouveaux produits – Boutique Office de Tourisme Moret Seine & Loing**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'autoriser la mise en vente des produits comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

	Prix de vente TTC
Camille DABIN « Saint-Mammès, toute une histoire... »	29 euros
Stylo bois	20 euros
Stylo bois précieux	25 euros
Stylo résine et hybride bois résine	25 euros
Stylo galalithe	25 euros

- **Délibération n°2021.175 : Modification des tarifs activités MSL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'autoriser l'application des tarifs comme suit :

Activités	Qté Facturation	Q1	Q2	Q3
JEUNESSE				
Activités périscolaires (soirées + mercredi)	Séance moins de 2 heures	2,00 €	2,50 €	3,00 €
	Séance plus de 2 heures	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers	1/2 journée	2,00 €	2,50 €	3,00 €
	1 journée	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Transports	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Centre social / EDH				
Ateliers créatifs	Séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers numériques	Séance	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Ateliers ASB/ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Sortie avec Prestataire - Berville le 07/07/2021	Unité	2,50 €	4,50 €	7,00 €
Sortie avec prestataire - Poney le 28/7/2021	Unité	11,50 €	23,50 €	35,00 €
Sortie avec prestataire - Vedette le 4/08/2021	Unité	3,50 €	7,00 €	10,00 €
SPORTS				
Mecredi 4-6 ans	Mensuel	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Mecredi 6-12 ans	Mensuel	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Vacances	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Unité	24,00 €	28,00 €	33,00 €
Randonnée + de 16 ans	Unité	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Randonnée - de 16 ans	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Informatique				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- **Délibération n°2021.176 : Règlement intérieur des activités MSL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur des activités MSL annexé à la présente.

- **Délibération n°2021.177 : Animation – Gestion du Programme Leader Sud 77 – Année 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'autoriser l'abondement à l'animation/gestion du programme LEADER Sud 77 à hauteur de 5 332,03 € pour l'année 2021.

- **Délibération n°2021.178 : Elaboration du plan climat air energie territorial (PCAET) de Moret Seine et Loing – Arrêt du projet PCAET et lancement des consultations règlementaires**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité,
PREND ACTE du bilan de la concertation préalable et du rapport d'évaluation environnementale stratégique associé au PCAET.

DÉCIDE :

- D'arrêter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial, tel que présenté en annexe et constitué d'un rapport de diagnostics, d'un rapport stratégique, d'un programme d'actions et incluant un plan air renforcé ;
- D'autoriser le Président à transmettre pour avis le projet de PCAET et le rapport environnemental au Préfet de région, à la Présidente du conseil régionale et à l'Autorité environnementale ;
- D'autoriser le Président à organiser la consultation numérique du public, après la réception et la prise en compte des avis susmentionnés.

- **Délibération n°2021.179 : Modification n° 3 Travaux centre aquatique**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Président à signer les documents relatifs aux modifications du marché de travaux de restructuration de la piscine du Grand Jardin à Moret sur Loing suite à l'avis de la commission d'appel d'offres.

- **Délibération n°2021.180 : Réhabilitation de la piscine des Collinettes – lancement du concours de maîtrise d’œuvre**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
DÉCIDE :

- De recourir à un concours restreint de maîtrise d’œuvre,
- D’approuver le programme de l’opération de réhabilitation de la piscine des Collinettes, joint en annexe à la présente,
- D’approuver le coût global prévisionnel de l’opération des travaux à réaliser à 2 500 000 €,
- De retenir, à l’issue de l’examen des candidatures, 3 candidats qui seront amenés à étudier le projet et à remettre un dossier équivalent à « ESQUISSE »,
- De constituer le jury de concours pour la désignation du maître d’œuvre de l’opération de la façon suivante :
 - Président du jury : Le Président de la CCMSL, Monsieur SEPTIERS
 - Les membres de la CAO : Monsieur BALLAND, Monsieur MICHEL, Monsieur SURIER, Madame PERINI et Monsieur ATLAND.
 - Le Vice-Président en charge du vivre ensemble : Monsieur DEYSSON ;
 - Le conseiller communautaire et maire de Vernou-la-Celle-sur-Seine : Monsieur MOMON ;
 - Quatre maîtres d’œuvres indépendants des candidats et désignés par le Président : architectes, BET, économistes de la construction.

Tous les membres cités ci-dessous ont voix délibérative. Le Président peut inviter avec voix consultative :

- Un représentant de la Direction Départementale de protection des populations (DDPP) ;
 - Le trésorier principal ou son représentant ;
 - Des agents communautaires, compétents dans la matière objet du concours.
- De fixer à 15 000 € la prime qui sera versée à chacun des candidats non retenus ayant remis une offre conforme au règlement du concours.

- **Délibération n°2021.181 : Plan d’organisation de la surveillance et des secours du centre aquatique du Grand Jardin**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
DÉCIDE d’adopter le plan d’organisation de la surveillance et des secours du centre aquatique du Grand Jardin.

- **Délibération n°2021.182 : Centre Aquatique du Grand Jardin – Gratuité du 12 au 30 juin 2021**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
DÉCIDE d’approuver la gratuité des entrées au centre aquatique du Grand Jardin pour la période du 12 au 30 juin 2021 inclus.

- **Délibération n°2021.183 : Protocole d’engagement du contrat de relance et de transition écologique**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
DÉCIDE :

- D’approuver le protocole d’engagement du CRTE et d’autoriser sa signature.
- De s’engager à travailler à l’élaboration du CRTE pour une signature avant l’automne 2021.

- **Délibération n°2021.184 : Adoption du Compte de Gestion 2020 - Budget Principal M14 CC Moret Seine et Loing**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Principal de la CC Moret Seine et Loing de l’exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL n’appelle ni observation ni réserve.

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Principal de la CC Moret Seine et Loing de l’exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL.

- **Délibération n°2021.185 : Adoption du Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe M14 Office de Tourisme Moret Seine et Loing**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe – Office de Tourisme Moret Seine et Loing de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL n'appelle ni observation ni réserve.
APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Annexe – Office de Tourisme Moret Seine et Loing de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL.

- **Délibération n°2021.186 : Adoption du Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe M4 Hôtels Entreprises**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe – Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL n'appelle ni observation ni réserve.
APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Annexe – Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL.

- **Délibération n°2021.187 : Adoption du Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe M14 Pôle Economique des Renardières**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe – Pôle Economique des Renardières de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL n'appelle ni observation ni réserve.
APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Annexe – Pôle Economique des Renardières de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL.

- **Délibération n°2021.188 : Adoption du Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe M14 Ancien Site ABB**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe – Ancien Site ABB (Ex ZI à Champagne) de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL n'appelle ni observation ni réserve.
APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Annexe – Ancien Site ABB (Ex ZI à Champagne) de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL.

- **Délibération n°2021.189 : Adoption du Compte de Gestion 2020 - Budget annexe M14 CISPD**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe – CISPD de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL n'appelle ni observation ni réserve.
APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Annexe – CISPD de l'exercice 2020 établi par le Comptable Public de la Trésorerie de Montereau SPL.

M. SEPTIERS cède la présidence de la séance à M. MICHEL et ne prend pas part au vote sur les délibérations relatives aux comptes administratifs.

- **Délibération n°2021.190 : Adoption du Compte Administratif 2020 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing de l'exercice 2020.

- **Délibération n°2021.191 : Adoption du Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Office de Tourisme**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe Office de Tourisme Moret Seine et Loing de l'exercice 2020.

- **Délibération n°2021.192 : Adoption du Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Hôtels Entreprises**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing de l'exercice 2020.

- **Délibération n°2021.193 : Adoption du Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe Pôle Economique des Renardières de l'exercice 2020.

- **Délibération n°2021.194 : Adoption du Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Ancien Site ABB**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe Ancien Site ABB de l'exercice 2020.

- **Délibération n°2021.195 : Adoption du Compte Administratif 2020 - Budget Annexe CISPD**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Compte Administratif du Budget Annexe CISPD de l'exercice 2020.

- **Délibération n°2021.196 : Affectation des résultats de clôture 2020 - Budget Principal CC Moret Seine et Loing**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2020	Section de Fonctionnement	20 384 943,51	22 497 898,46	2 112 954,95
	Section d'Investissement	4 634 521,38	3 389 943,68	-1 244 577,70
Report de l'exercice 2019	Section de Fonctionnement	0,00	4 850 482,86	4 850 482,86
	Section d'Investissement	0,00	31 104,33	31 104,33
Résultats Exercice 2020	Section de Fonctionnement	20 384 943,51	27 348 381,32	6 963 437,81
	Section d'Investissement	4 634 521,38	3 421 048,01	-1 213 473,37
Reste à réaliser 2020	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	1 690 411,10	1 513 649,92	-176 761,18
Résultats de clôture Exercice 2020	Section de Fonctionnement	20 384 943,51	27 348 381,32	6 963 437,81
	Section d'Investissement	6 324 932,48	4 934 697,93	-1 390 234,55
Résultats globaux - Exercice 2020		26 709 875,99	32 283 079,25	5 573 203,26

AFFECTE les résultats 2020 du Budget Principal de la CC Moret Seine et Loing de la façon suivante :

- ◆ C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 1 213 473,37 €
- ◆ C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 390 234,55 €
- ◆ C/ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 5 573 203,26 €

• **Délibération n°2021.197 : Affectation des résultats de clôture 2020 - Budget Annexe Office de Tourisme**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2020	Section de Fonctionnement	228 894,27	228 894,27	0,00
	Section d'Investissement	0,00	1 532,50	1 532,50
Report de l'exercice 2019	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	1 226,00	0,00	-1 226,00
Résultats Exercice 2020	Section de Fonctionnement	228 894,27	228 894,27	0,00
	Section d'Investissement	1 226,00	1 532,50	306,50
Reste à réaliser 2020	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture Exercice 2020	Section de Fonctionnement	228 894,27	228 894,27	0,00
	Section d'Investissement	1 226,00	1 532,50	306,50
Résultats globaux - Exercice 2020		230 120,27	230 426,77	306,50

AFFECTE les résultats 2020 du Budget Annexe – Office de Tourisme Moret Seine et Loing de la façon suivante :

- ◆ C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 306,50 €
- ◆ C/ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

• **Délibération n°2021.198 : Affectation des résultats de clôture 2020 - Budget Annexe Hôtels Entreprises**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2020	Section de Fonctionnement	116 821,67	232 516,05	115 694,38
	Section d'Investissement	121 952,75	139 399,39	17 446,64
Report de l'exercice 2019	Section de Fonctionnement	0,00	308 270,60	308 270,60
	Section d'Investissement	100 186,70	0,00	-100 186,70
Résultats Exercice 2020	Section de Fonctionnement	116 821,67	540 786,65	423 964,98
	Section d'Investissement	222 139,45	139 399,39	-82 740,06
Reste à réaliser 2020	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture Exercice 2020	Section de Fonctionnement	116 821,67	540 786,65	423 964,98
	Section d'Investissement	222 139,45	139 399,39	-82 740,06
Résultats globaux - Exercice 2020		338 961,12	680 186,04	341 224,92

AFFECTE les résultats 2020 du Budget Annexe – Hôtels d'Entreprises Moret Seine et Loing de la façon suivante :

- ◆ C/ 001 –Déficit d'exécution de la section d'investissement : 82 740,06 €
- ◆ C/ 1068 – Autres réserves : 82 740,06 €
- ◆ C/ 002 – Excédent d'exploitation reporté : 341 224,92 €

- **Délibération n°2021.199 : Affectation des résultats de clôture 2020 - Budget Annexe Pôle Economique des Renardières**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2020	Section de Fonctionnement	640 844,42	849 345,51	208 501,09
	Section d'Investissement	778 825,27	622 683,68	-156 141,59
Report de l'exercice 2019	Section de Fonctionnement	0,00	5 205,15	5 205,15
	Section d'Investissement	30 690,58	0,00	-30 690,58
Résultats Exercice 2020	Section de Fonctionnement	640 844,42	854 550,66	213 706,24
	Section d'Investissement	809 515,85	622 683,68	-186 832,17
Reste à réaliser 2020	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture Exercice 2020	Section de Fonctionnement	640 844,42	854 550,66	213 706,24
	Section d'Investissement	809 515,85	622 683,68	-186 832,17
Résultats globaux - Exercice 2020		1 450 360,27	1 477 234,34	26 874,07

AFFECTE les résultats 2020 du Budget Annexe Pôle Economique des Renardières de la façon suivante :

- ◆ C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 186 832,17 €
- ◆ C/ 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 186 832,17 €
- ◆ C/ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 26 874,07 €

- **Délibération n°2021.200 : Affectation des résultats de clôture 2020 - Budget Annexe Ancien Site ABB**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2020	Section de Fonctionnement	29 930,93	27 200,00	-2 730,93
	Section d'Investissement	18 000,00	27 200,00	9 200,00
Report de l'exercice 2019	Section de Fonctionnement	0,00	5 063,20	5 063,20
	Section d'Investissement	0,00	285 998,94	285 998,94
Résultats Exercice 2020	Section de Fonctionnement	29 930,93	32 263,20	2 332,27
	Section d'Investissement	18 000,00	313 198,94	295 198,94
Reste à réaliser 2020	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture Exercice 2020	Section de Fonctionnement	29 930,93	32 263,20	2 332,27
	Section d'Investissement	18 000,00	313 198,94	295 198,94
Résultats globaux - Exercice 2020		47 930,93	345 462,14	297 531,21

AFFECTE les résultats 2020 du Budget Annexe Ancien Site ABB de la façon suivante :

- ◆ C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 295 198,94 €
- ◆ C/ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 2 332,27 €

• **Délibération n°2021.201 : Affectation des résultats de clôture 2020 - Budget Annexe CISPD**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats suivants		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation Exercice 2020	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Report de l'exercice 2019	Section de Fonctionnement	0,00	519,73	519,73
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats Exercice 2020	Section de Fonctionnement	0,00	519,73	519,73
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Reste à réaliser 2020	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture Exercice 2020	Section de Fonctionnement	0,00	519,73	519,73
	Section d'Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats globaux - Exercice 2020		0,00	519,73	519,73

AFFECTE les résultats 2020 du Budget Annexe CISPD de la façon suivante :

- ◆ C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 0,00 €
- ◆ C/ 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 519,73 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08.

Patrick SEPTIERS
Président



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu.

